

▶ PRATIQUE...

MAIRIE DE GRIGNY

19, route de Corbeil, tél. 01 69 02 53 53

COMMISSARIAT

Rue Saint-Exupéry, 01 69 02 42 22

PHARMACIES DE GARDE

Le soir à partir de 20 h, le week-end et les jours fériés, appelez le commissariat.

MÉDECINS DE GARDE

Composez le 08 26 88 91 91, et le 15 pour les urgences (SAMU 91).

RAPPEL

Fermeture de certains services municipaux mardi et vendredi matin.

Certains services de la Mairie (enfance-éducation, CCAS...) sont fermés au public tous les mardis matin pour permettre à leurs agents de traiter au mieux les nombreuses demandes qu'ils enregistrent chaque jour.

Le service scolaire, plus particulièrement sollicité, est également fermé les vendredis matin.

CHAMBRE DES NOTAIRES DE L'ESSONNE

Consultations gratuites

La chambre des Notaires de l'Essonne vous accueille gratuitement sur rendez-vous tous les 1^{er} et 3^e mardis de chaque mois de 9h à 12h (sauf pendant les vacances scolaires). Pour l'année 2009, les permanences auront ainsi lieu les mardi 6 janvier, 20 janvier, 3 février, 3 mars, 17 mars, 7 avril, 5 mai, 2 juin, 16 juin, 8 septembre, 22 septembre, 6 octobre, 20 octobre et 10 novembre. Renseignements et rendez-vous au 01.60.78.01.27

Chambre des Notaires de l'Essonne - 14, rue des Apôtres 91000 Evry-Village

INFOS CPAM

Changement d'adresse

Le bureau d'accueil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie situé au 16 place aux Herbes à la Grande Borne change d'adresse. A compter du 1^{er} janvier 2009, ceux-ci seront transférés à l'agence local de Grigny située 9/11 rue Gabriel-Péri, ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h45 et de 14h à 17h30.

Annuaire des professionnels de santé

Depuis le 30 juillet, l'Assurance Maladie met à la disposition du public un service d'annuaire et de tarifs en ligne concernant les professionnels de santé libéraux.

Pour trouver l'adresse d'un généraliste, dentiste, kinésithérapeute, ophtalmologiste, pédiatre... ou connaître les tarifs de consultations qu'ils pratiquent, rendez vous www.ameli.fr ou composez le 3646 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)

La grippe est arrivée !

Depuis le 10 octobre 2008, le vaccin contre la grippe, qui est, rappelons-le, le meilleur moyen de lutter contre ce virus qui touche plusieurs millions de personnes chaque année, est disponible en pharmacie.

Ce vaccin, qui doit être renouvelé chaque année pour être efficace, est gratuit pour les personnes âgées de 65 ans et plus ainsi que pour celles atteintes de certaines maladies chroniques. De plus, pour les assurés vaccinés l'hiver dernier, une simple présentation de leur invitation leur suffira à se faire délivrer le précieux vaccin par leur pharmacien et à se le faire administrer par une infirmière sans prescription médicale.

On en parle Essonne

Conseil général

Pensez à commander votre "Carte jeune 91"

La "carte jeune 91" est un dispositif mis en place par le Conseil Général qui permet aux jeunes de 16 à 19 ans de bénéficier d'un chèque de 150 euros permettant d'acheter : places de cinéma, théâtre, concert, livres, disques, billets de train... Carte disponible dans les équipements pour la jeunesse. Vous pouvez la commander sur le site internet : <http://cartejeune91.fr> Pour vous procurer la Carte jeune 91 et le chèque, remplissez le bon de commande et joignez-y un chèque de 10 euros établi à l'ordre

de : Régie de recettes Carte jeune Essonne.

Attention, s'il s'agit de votre première demande ou si votre situation a changé depuis votre demande de Carte jeune 2009, envoyez également :

- une photocopie d'une pièce justifiant votre âge (carte d'identité, passeport, livret de famille, attestation carte vitale, certificat de scolarité...);
- une photocopie d'un justificatif fiscal 2007 ou 2008 attestant de votre résidence principale en



Essonne (avis d'imposition, taxe d'habitation...)

Envoyez le tout avant le 30 juin 2009 sans timbrer l'enveloppe, à : Conseil Général de l'Essonne - Service jeunesse Libre-réponse 83026 - Bd de France 91049 EVRY Cedex

Emploi et formations

Des formations qualifiantes pour des métiers porteurs

Actuellement et depuis le 12 novembre se déroule à Grigny la deuxième session du chantier école « Compagnon maçon VRD » à laquelle participe une dizaine d'apprentis tandis qu'a démarré en novembre 2008 une formation fibre optique destinée à former une quinzaine de jeunes au métier de câbleur réseaux.

C'est à la faveur de rapprochements entre le service économique de la ville, le Centre de Formation et de Professionnalisation (CFP), la Communauté d'Agglomération des Lacs de l'Essonne et des entreprises ou syndicats professionnels, que deux formations ont lieu sur la ville qui vont permettre notamment à de jeunes grignois sans emploi et sans qualification de se former à des métiers en tension.

Deuxième chantier-école «Compagnon maçon VRD»

Initiée en décembre 2007 à Grigny, et clôturée en avril 2008, la première session du chantier école «Compagnon maçon VRD» de la plateforme départementale des Travaux Publics avait permis à 11 jeunes sans emploi, présélectionnés par le Pôle Initiative Emploi, d'être recrutés par des entreprises en CDI et de bénéficier pendant quatre mois d'une formation qualifiante.

Salué à l'époque par tous pour son opportunité puisqu'il garantissait à une dizaine de chômeurs non qualifiés une formation et un emploi et qu'il aidait dans le même temps des entreprises à la peine à pourvoir des postes vacants avec de jeunes apprentis motivés, ce chantier école a été renouvelé cette année, à l'initiative conjointe du STP 91 et du service économique de la ville, en partenariat avec de nombreuses entreprises (STRF, Jean Lefebvre, Eurovia, Colas...), et pro-



fite actuellement à treize jeunes dont trois grignois et un castelvirais.

D'ores et déjà embauchés en CDI, ces apprentis suivront jusqu'en mars 2009 une formation en alternance de 490 heures dispensée par un professionnel du CPO FC (Centre de Formation Professionnelle Continue) sur Grigny.

L'intégralité de la formation (cours pratiques et formation théorique) se déroule sur le chantier, transféré cette année à l'angle de la rue des Bâtitisseurs et du CD310 sur un terrain gracieusement mis à disposition par son propriétaire M. Destouches.

Formation fibre optique

La formation fibre optique qui a débuté le 17 novembre 2008 est, comme pour le chantier école «Compagnon maçon VRD», née d'un constat simple : le renouvellement en cours de tous les anciens réseaux de communication (téléphonie, télévision...) en cuivre a entraîné ces dernières années une pénurie de main d'œuvre dans les

métiers du câblage.

Un seul chiffre : cinq entreprises locales, récemment sondées par le service économique de la ville, évaluent à 250 le nombre de postes qu'elles auront à pourvoir d'ici 3 ans. Cette première formation sera pilotée par le Centre de Formation et de Professionnalisation des Lacs de l'Essonne, en partenariat avec l'entreprise grignoise Réseaux et Services, et va bénéficier à seize jeunes, dont onze grignois, qui se verront remettre à l'issue de la session un Certificat de Qualification Professionnelle (CFQ).

D'autres projets de formation sont actuellement à l'étude au sein du service économique de la ville et du CFP à chaque fois dans des métiers garantissant des débouchés. Ainsi, des formations de rénovateur thermique et d'installateur-mainteneur de systèmes solaires pourraient prochainement voir le jour pour structurer une filière en émergence identifiée autour des énergies renouvelables.

Droit d'expression

Les mauvaises habitudes s'immortalisent

Les promesses électorales envolées, les problèmes de GRIGNY s'enracinent.

Le camarade LENINE disait en son temps « les faits sont têtus ».

Aujourd'hui ce sont nos camarades du Conseil Municipal qui se sont montrés têtus et la sanction prévisible de la chambre régionale des comptes qui vient de tomber, se résume à deux mesures imposées à nos brillants gestionnaires et par contre coup à nous grignois :

- une augmentation de 10% des impôts locaux
- l'interdiction d'emprunter et d'accroître les déficits.

Les élus des listes Vivre à Grigny et du Parti des Grignois, conscients de leur charge de conseillers municipaux, ont décidé de s'impliquer, sans arrières pensées, dans les différentes commissions municipales - en particulier dans celle des finances - et de tenter de proposer des axes de réflexion différents sur la gestion municipale en se frayant un passage entre le dogme « L'État nous doit réparation » du bureau municipal et l'État de «droite» qui étrangle les collectivités locales en transférant les compétences sans compensation financière suffisante et qui «par-dessus

le marché», projette de diminuer les recettes en modifiant les critères d'attribution des dotations financières.

En apportant nos compétences et nos réflexions pour défendre l'intérêt général seul garant du devenir de notre commune, notre ambition est de rendre un peu concret le slogan que nos amis utopistes ont lancé il y a quelques années « GRIGNY j'y vis GRIGNY j'y crois ».

Serge GAUBIER, Conseiller municipal et Vice-président du mouvement démocrate en Essonne, le 7 novembre 2008.

Quotient familial

Calculez votre Quotient familial

Le calcul du quotient familial détermine le prix de certaines activités municipales (restauration scolaire, accueils péri-scolaires du matin et du soir, centre de loisirs, conservatoire, école des sports, arts plastiques...).

Ce quotient est revu chaque année et varie selon vos ressources.

Aussi, vous devez vous présenter en Mairie, au service Enfance/Education, muni des documents ci-dessous avant le 31 décembre 2008.

Ce nouveau quotient prendra effet le 1^{er} janvier 2009, tout comme la révision des tarifs.

Passé ce délai les activités vous seront facturées en plein tarif.

Documents nécessaires au calcul du quotient familial :

- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant,
- Jugement de séparation ou de divorce,
- Titre de séjour (pour les étrangers),
- Quittance de loyer,
- Décompte de charges ou acte de propriété (si propriétaire),
- 3 derniers bulletins de salaire du père et de la mère,
- Avis d'imposition ou de non imposition sur le revenu 2006,
- Si chômage : 3 derniers relevés ASSEDIC,
- Pension alimentaire reçue ou versée,
- Dernier décompte des allocations familiales (- de 2 mois),
- Certificat de scolarité des enfants de plus de 16 ans.

Attention le service est fermé les mardi et vendredi matin.

Inscription sur les listes électorales

Inscrivez-vous avant le 31 décembre 2008 pour exercer votre droit de vote en 2009

Les élections européennes se tiendront en juin 2009. Pour pouvoir exercer votre droit de vote lors de ce grand rendez-vous politique continental, vous devez vous inscrire dès aujourd'hui sur les listes électorales avant le 31 décembre 2008.

Les conditions d'inscription

Avoir 18 ans au 28 février 2009 ; être de nationalité française ou être ressortissant de la Communauté européenne et habiter à Grigny.

Les documents nécessaires

Présentez-vous au Service des Affaires générales en Mairie, munis des pièces suivantes : carte d'identité ou carte de résident pour les ressortissants européens ; un justificatif de domicile (par exemple : quittance EDF, de téléphone, de loyer ou carte vitale...)

Attention

Les jeunes, arrivés à leur majorité, sont automatiquement inscrits s'ils ont été recensés. Toutefois, vous êtes invités à contacter le service élection de la ville pour vérifier votre inscription.

Les ressortissants de la communauté européenne doivent également vérifier leur inscription en Mairie.